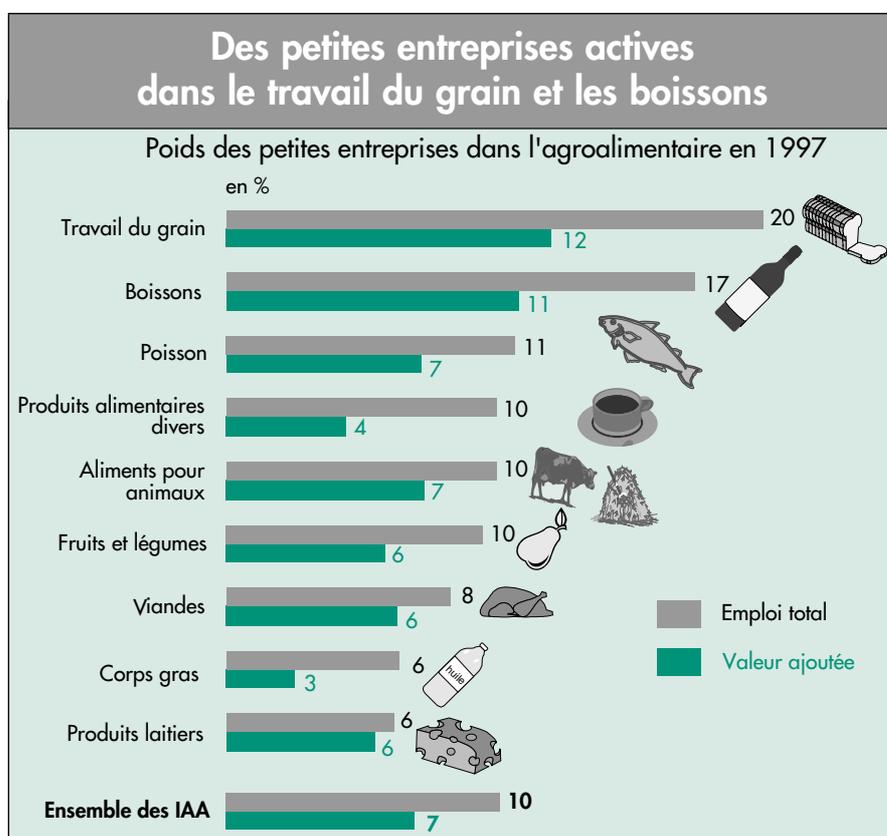


10 000 entreprises agroalimentaires ont moins de 20 salariés

## 10 % de l'emploi agroalimentaire dans les petites entreprises

**P** rès de 10 000 entreprises agroalimentaires de moins de vingt salariés emploient 41 000 personnes. Elles sont plus nombreuses au Sud de la France qu'au Nord et que dans l'Ouest, régions de concentration de l'industrie alimentaire française. Ces petites entreprises consacrent une part importante de leur résultat à l'amélioration de leur outil de production.

■ Les petites entreprises agroalimentaires demeurent importantes malgré la concentration de l'activité économique dans les grandes unités, entreprises ou groupes. Leur activité est diversifiée et ne se réduit pas aux produits traditionnels, comme le vin ou les fromages. En 1997, les entreprises de moins de vingt salariés représentent 75 % des entreprises, 10 % des emplois et 5 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises agroalimentaires. C'est un peu moins que dans l'industrie manufacturière où elles pèsent 15 % des emplois et 7 % du chiffre d'affaires. En 1997, les petites entreprises emploient 40 700 personnes dont 32 000 salariés, même si un tiers de ces firmes n'ont pas de salarié et 75 % en ont moins de quatre. Ces personnes travaillent pour 26 % d'entre elles dans l'industrie des viandes et plus particulièrement l'industrie de la charcuterie, des plats préparés ou de la

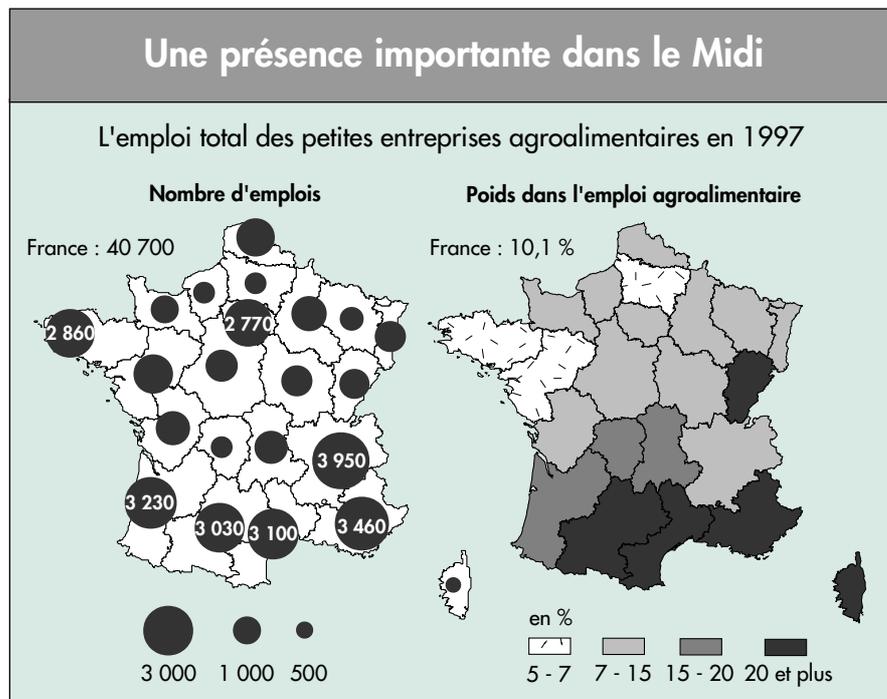


Sources : Agreste - Enquête annuelle d'entreprise et Insee - Enquête sur les petites entreprises industrielles

découpe des viandes, et pour 24 % dans les industries alimentaires diverses, à commencer par l'industrie du chocolat. On en recense 20 % dans les industries des boissons et 10 % dans l'industrie du lait, en raison de l'implantation des petites entreprises dans la vinification et la fabrication de fromages. Les petites entreprises sont également bien présentes dans la meunerie. Le chiffre d'affaires cumulé des petites entreprises agroalimentaires atteint 39 milliards de francs mais une firme sur deux fait moins de 1,2 million de chiffre d'affaires et trois sur quatre moins de 5 millions de francs.

Les petites entreprises agroalimentaires sont disséminées sur tout le territoire. Leur poids est cependant plus important dans le Sud de la France. Elles emploient le quart des effectifs de l'agroalimentaire en Languedoc-Roussillon, et le cinquième en Midi-Pyrénées et en Aquitaine. Elles sont dans ces régions le plus souvent spécialisées dans quelques activités comme la vinification, la distillation d'alcool, les industries des salaisons, ou les conserves de plats cuisinés. Leur poids dans l'emploi est aussi de 25 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec, comme en Île-de-France, des structures de production plus diversifiées. Ces deux régions se caractérisent en effet par un grand nombre d'entreprises dans des secteurs aussi variés que la pâtisserie industrielle, l'industrie du thé ou du café ou la chocolaterie. Dans le Nord-Est de la France, la part des petites entreprises dans l'emploi est de 21 % en Franche-Comté grâce aux entreprises fromagères.

Le chiffre d'affaires par personne occupée des petites entreprises agroalimentaires atteint en moyenne 1 million de francs contre 1,9 million pour les firmes de plus de vingt salariés. En



Sources : Agreste - Enquête annuelle d'entreprise et Insee - Enquête sur les petites entreprises industrielles

comparaison, ce ratio est de 0,5 million pour les petites entreprises manufacturières. Le chiffre d'affaires par personne occupée est le plus souvent inversement proportionnel à la taille des entreprises. Il est ainsi, dans les entreprises agroalimentaires sans salarié, inférieur d'un tiers à celui de l'en-

60 % de leurs chiffres d'affaires dans leur région d'implantation. Seules 11 % ont des exportations significatives à l'étranger contre 36 % pour les entreprises de plus de vingt salariés. La contribution des petites firmes aux exportations demeure marginale et représente moins de 2 % des expor-

### Les petites entreprises effectuent 60 % de leurs ventes dans leur région d'implantation

semble des petites entreprises. Les petites entreprises des secteurs des industries des boissons et surtout celles de la vinification, de l'alimentation animale, du travail du grain et de la fabrication de fromages, ont les plus forts ratios de chiffre d'affaires par emploi. Ceux de l'industrie des viandes figurent parmi les plus faibles. Ce secteur comprend en effet les entreprises de découpe des viandes dont les prestations sont faiblement valorisées. Mais on y trouve aussi d'autres firmes, qui élaborent des produits plus valorisants, comme les salaisons ou les plats préparés.

Les petites entreprises agroalimentaires œuvrent pour l'essentiel sur leur marché local. Elles effectuent

tations agroalimentaires françaises. Des différences notables existent néanmoins entre les petites entreprises. Les firmes des secteurs des boissons, de la transformation des fruits et légumes et des huiles exportent davantage que les entreprises de l'industrie des viandes ou du travail du grain.

L'amélioration de l'outil de production est une forte préoccupation des petites entreprises. En 1997, 61 % ont investi en y consacrant 20 % de leur valeur ajoutée, soit en proportion plus que les entreprises agroalimentaires de plus de 20 salariés. L'investissement corporel par emploi de ces petites entreprises atteint 51 000 francs en moyenne et varie de

## 10000 petites entreprises agroalimentaires<sup>1</sup> en 1997

données comptables en million de francs

Secteurs d'activité	Nombre d'entreprises	Effectif total <sup>2</sup>	Chiffre d'affaires	Exportations directes des entreprises	Valeur ajoutée au prix du marché	Investissements corporels
Viandes	2 248	10 379	7 896	200	1 766	218
Poisson	268	1 308	898	17	203	54
Fruits et légumes	673	2 147	1 531	112	394	85
Corps gras	124	308	279	24	65	24
Produits laitiers	909	3 929	4 049	154	1 082	104
Travail du grain	558	2 847	2 894	54	844	108
Aliments pour animaux	330	1 898	3 098	36	491	117
Produits aliment. divers	2 324	9 711	5 337	281	1 712	262
Boissons	2 454	8 170	13 013	896	3 424	656
<b>Ensemble</b>	<b>9 888</b>	<b>40 697</b>	<b>38 995</b>	<b>1 774</b>	<b>9 981</b>	<b>1 628</b>

1. Entreprises agroalimentaires de moins de 20 salariés au 31 décembre 1997 et de moins de 35 millions de chiffre d'affaires, hors charcuteries (Naf 15.1F) et boulangeries-pâtisseries (Naf 15.8B, 15.8C, 15.8D)

2. Effectif au 31 décembre 1997 des salariés et des non salariés non compris les emplois intérimaires.

est néanmoins réduite et ne concerne que 9 % des entreprises. Seule exception, la fabrication des aliments pour animaux où un tiers des entreprises sont automatisées, avec il est vrai, des formules d'aliments qui s'y prêtent mieux que dans la fabrication des produits alimentaires traditionnels. Grâce à leur expérience des outils informatiques, 7 % des entreprises accèdent au réseau Internet, ce qui leur permet principalement d'améliorer leurs relations avec leurs clients étrangers. Ces entreprises exportent d'ailleurs plus que les autres, surtout dans le secteur des boissons. Elles n'affichent pas pour autant une plus forte productivité que les autres firmes.

En introduisant de nouveaux produits sur le marché, les petites entreprises agroalimentaires comme les grandes, se limitent le plus souvent à de simples modifications de produits

26000 francs dans l'industrie des viandes à 103000 francs dans celle des boissons. Ces investissements sont financés pour moitié par autofinancement. La part de l'autofinancement est plus forte encore dans la vinification, qui dispose de disponibilités financières, et dans la production d'eaux-de-vie où l'endettement élevé des années antérieures rend plus difficile l'accès au crédit. Les investissements immatériels des petites entreprises sont également importants, en particulier en faveur des actions publicitaires et commerciales. Une entreprise sur deux a ainsi effectué des dépenses de publicité en 1997.

L'informatisation des entreprises, qui s'est généralisée dans les grandes

entreprises depuis des années, se manifeste désormais aussi dans les petites. Mais en 1997, seule la moitié des petites entreprises agroalimentaires utilisent l'informatique pour leur gestion courante. Le plus souvent, la comptabilité y est tenue par une société de service ou par un expert-comptable. Les entreprises les mieux équipées, pour l'essentiel en bureautique, sont celles qui élaborent

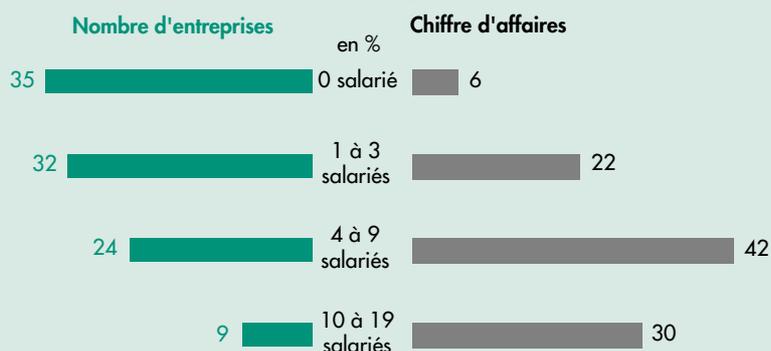
des aliments pour animaux, des fromages, des boissons, des préparations à base de viandes et de grains. La diffusion des systèmes informatiques de contrôle et des logiciels techniques

existants. De 1995 à 1997, seules 9 % des petites entreprises ont commercialisé un produit technologiquement nouveau. L'utilisation d'un procédé de production technologiquement innovant était plus rare et n'a concerné que 5 % des petites entreprises. Mais il est vrai que les innovations technologiques sont délicates dans des entreprises qui essaient de maintenir l'image de produits traditionnels comme les vins, les fromages, ou les plats préparés. Les innovations peuvent néanmoins intervenir dans ces entreprises, de façon moins visibles, par les achats d'ingrédients ou de biens d'équipement. Les entreprises innovantes, par leurs produits ou leurs procédés de fabrication, avaient un effectif moyen de 9 personnes.

### En 1997, seule la moitié des petites entreprises agroalimentaires utilisent l'informatique

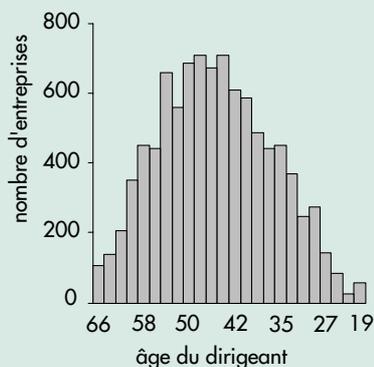
#### ...dont un tiers sans salarié

Répartition des petites entreprises agroalimentaires par taille en 1997



## Un quart des dirigeants ont plus de 55 ans

Répartition des entreprises selon l'âge du dirigeant



Source : Insee - Enquête sur les petites entreprises industrielles 1997

Les dirigeants des petites entreprises agroalimentaires travaillent sur des marchés souvent stables. Ils se déclarent donc pour les deux tiers satisfaits de leur accès à l'information concernant leurs marchés comme leurs techniques de production. Ils sont en revanche un sur cinq à être mécontents de leur formation à leur métier de dirigeant. Cela constitue un risque pour la pérennité des entreprises. En effet, l'activité de ces firmes repose généralement sur les seuls dirigeants, qui sont souvent âgés puisqu'un quart d'entre eux ont plus de 55 ans. Ces entrepreneurs sont souvent isolés car ils ne sont qu'un sur trois à participer aux actions des organismes professionnels.

Jean-Claude Teurlay

Scees - Bureau des statistiques sur les entreprises agroalimentaires

## Chiffres clés de l'ensemble des entreprises agroalimentaires<sup>1</sup> en 1997

données comptables en milliard de francs

Secteurs d'activité	Effectif total <sup>2</sup>	Chiffre d'affaires	Exportations directes des entreprises	Valeur ajoutée	Investissements corporels
Viandes	125 200	182,4	23,8	28,0	3,7
Produits alim. divers	97 300	157,2	34,9	39,3	5,4
Produits laitiers	62 700	139,8	18,4	19,6	3,3
Boissons	47 000	105,9	29,0	31,8	4,5
Fruits et légumes	22 200	33,5	5,9	6,7	1,3
Aliments pour animaux	18 900	58,5	4,9	6,7	1,1
Travail du grain	14 400	30,1	9,8	7,0	1,8
Poisson	12 300	15,3	1,7	2,8	0,5
Corps gras	4 400	13,4	1,9	2,6	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>404 400</b>	<b>736,1</b>	<b>130,3</b>	<b>144,5</b>	<b>22,0</b>

1. Entreprises agroalimentaires hors charcuteries (Naf 15.1F) et boulangeries-pâtisseries (Naf 15.8B, 15.8C, 15.8D) qui sont considérés comme des entreprises commerciales. Ces 4 secteurs comprennent 52 100 entreprises avec un chiffre d'affaires de 71 milliards de francs et 212 800 personnes, salariées et non salariées selon l'enquête annuelle d'entreprise 1996 de l'Insee.

2. Effectif au 31 décembre 1997 des salariés et des non salariés non compris les emplois intérimaires.

Sources : Agreste - Enquête annuelle d'entreprise et Insee - Enquête sur les petites entreprises industrielles

## Méthodologie

■ Cet article s'appuie sur les résultats de l'enquête auprès des petites entreprises industrielles et de l'artisanat de production (EPEI) de l'exercice 1997. Elle a été menée par l'Insee en association avec la direction de l'Artisanat. Elle a été traitée pour l'essentiel par la direction régionale de l'Insee de Midi-Pyrénées. Mais le ministère de l'Agriculture et de la Pêche s'est chargé des entreprises communes aux champs d'enquête de l'enquête annuelle d'entreprise et de l'EPEI, à savoir les entreprises de 10 à 19 salariés. Les dernières EPEI ont porté sur les exercices 1988, 1991 et 1993.

■ L'EPEI menée sur l'exercice 1997 a couvert le champ des entreprises satisfaisant simultanément aux trois critères suivants :  
- employer de 0 à 19 salariés

- posséder un chiffre d'affaires hors taxes inférieur à 35 millions de francs,  
- avoir une activité principale industrielle.  
Les entreprises charcutières artisanales (code d'activité Naf 15.1F), les terminaux de cuisson de produits de la boulangerie (15.8B), les boulangeries-pâtisseries (15.8C) et pâtisseries artisanales (15.8D) sont classés dans le commerce de détail et non pas dans l'industrie car leurs activités commerciales sont prépondérantes.

■ L'échantillon de l'enquête est constitué de 37 000 entreprises dont 3 300 pour les industries agroalimentaires. L'enquête est exhaustive pour les entreprises de 10 à 19 salariés et effectuée par sondage au 1/9<sup>e</sup> pour les entreprises de 0 à 9 salariés.

## Pour en savoir plus

■ « Panorama des petites entreprises industrielles », *Insee-Première*, n° 667, juillet 1999.

■ « Les petites entreprises innovantes », *Insee-Première*, n° 258, 1993.

■ « Enquête annuelle d'entreprise 1997, Résultats sectoriels et régionaux », *Agreste-Données chiffrées IAA*, n° 85, janvier 1999.

